

Le Bien Vieillir

Cahier 3



Participation sociale,
culturelle et citoyenne :
« bien vieillir » en restant actif et acteur



UNIPSO

SOMMAIRE

Introduction	3
État des lieux	5
Repères et tendances : de la théorie aux faits.....	5
<i>Notions de participation sociale</i>	5
<i>Modes d'intervention sur la participation sociale</i>	6
<i>Participation sociale et vieillissement : un concept en évolution</i>	6
<i>Facteurs influençant la participation sociale</i>	7
<i>Conséquences de la participation sociale</i>	10
Participation sociale, santé et bien-être.....	10
<i>Spécificité de la participation sociale des aînés</i>	12
Aînés et associations.....	12
Aînés et vie culturelle.....	13
Aînés et volontariat.....	15
L'offre de services pour la participation sociale	15
<i>Une participation active à la vie sociale (activité et démarches collectives)</i>	15
Des associations par et/ou pour les Aînés	15
Un accès à la culture facilité au travers de divers outils	16
Des associations culturelles :	18
Des lieux collectifs	18
<i>Le volontariat</i>	18
<i>Le statut d'aidant proche : un statut valorisé et à valoriser</i>	19
<i>L'engagement politique des aînés : une implication renforcée au travers de différents lieux de consultation</i>	19
Au niveau des communes : les conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA)	20
Au niveau des provinces : l'initiative de la Commission provinciale « Seniors » de Liège	20
Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la Commission des Seniors.....	20
Au niveau de la Région Wallonne : La Commission Wallonne des aînés.....	21

Au niveau fédéral : le Conseil consultatif fédéral des aînés	21
Appel à projet ville/région/communes amies des aînés	21
Les besoins évoluent : priorités de l'UNIPSO.....	23
Agir sur les représentations et faire évoluer les mentalités et le regard de la société sur le vieillissement	23
Promouvoir, soutenir et renforcer la participation sociale des aînés, et ce, dans la diversité des lieux de participation choisis par les personnes âgées.....	24
Renforcer l'accessibilité à la culture.....	24
Encourager et soutenir le volontariat des personnes âgées	24
Reconnaitre et valoriser le rôle d'aidant proche.....	25
Associer les aînés aux décisions qui les concernent	26
Conclusion.....	27

Liste des figures

Figure 1: Facteurs sociodémographique influençant la participation sociale des aînés.....	8
Figure 2: Facteurs environnementaux influençant la participation sociale des aînés	9
Figure 3: Facteurs personnels influençant la participation sociale des aînés.....	9
Figure 4: Membres d'associations.....	12
Figure 5: Membres d'association d'aînés.....	13
Figure 6: Participation à des activités culturelles	13
Figure 7: Obstacles à l'accès à la culture pour les aînés	14

Liste des tableaux

Tableau 1: Modes d'intervention	6
Tableau 2: Impact de la participation sociale sur la santé.....	10
Tableau 3: Adhérents à des associations représentatives du troisième âge.....	11

Introduction

La participation sociale a pour principaux objectifs de rester en prise avec le monde. Dès lors, il est impératif de ne pas sous-estimer la contribution qu'apportent les aînés à la société dans son ensemble, de la soutenir et de l'encourager. Les stéréotypes et les attitudes négatives, tel l'âgisme, la gérontophobie ou l'infantilisation des personnes âgées, sont des problématiques dont il faut considérer l'importance dans la mesure où elles nient la capacité réelle des aînés à agir et influent, en conséquence, sur leur bien-être et même leur santé. C'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que les personnes âgées continuent à être reconnues en tant que adultes citoyens et citoyennes à part entière, dotés de droits et de devoirs. Il est important de (re)**valorisé leur statut et leur rôle dans la société.**

Contrairement à l'idée généralement répandue d'une démobilité sociale des aînés, le taux de personnes âgées offrant de l'aide informelle à leurs proches ou s'impliquant dans des organisations ne cesse d'augmenter. La **retraite** aujourd'hui est de moins en moins considérée comme un retrait de la vie collective mais plutôt comme **une phase nouvelle de participation active**. Elle s'apparente à un redéploiement d'activités, d'engagement personnel et solidaire et est de plus en plus vécue comme une autre phase de l'insertion dans la société en continuité avec celle de la vie professionnelle. Par ailleurs, la culture, le sport, les loisirs sont aussi des facteurs importants pour l'émancipation et l'intégration sociale des aînés.

Dans ce contexte, l'analyse des moyens mis en œuvre par et pour les personnes âgées afin de maintenir leur identité sociale et rester en prise avec la société est primordiale. C'est sur cette question que les institutions ont un rôle fondamental à jouer.

Le présent cahier aborde la question de la participation sociale et citoyenne à travers un état des lieux des initiatives déjà existantes. Le courant associatif a à ce sujet une réelle

plus-value de socialisation pour les aînés et il mérite d'être soutenu. Un ensemble de pistes est développé pour encourager les personnes âgées à rester actives et impliquées dans la vie sociale. Toutefois, le respect des cheminements individuels s'impose également. La participation sociale n'est pas une condition intrinsèque du bien-être des personnes âgées, mais elle y contribue grandement!

État des lieux

Voici quelques repères pour appréhender la participation et l'intégration sociales des personnes âgées. Premièrement, il est important de fixer des éléments de définition afin de délimiter ce que l'on entend par « participation sociale ». Il existe plusieurs façons de participer à la vie sociale (et culturelle); l'enjeu est ici d'essayer de circonscrire notre propos. Ensuite, quelques repères statistiques donneront un aperçu de la participation sociale des aînés dans notre pays et ce en passant par l'affiliation à des associations, par la participation à la vie culturelle, ou encore par la pratique du volontariat.

Repères et tendances : de la théorie aux faits

La culture n'est ni un luxe, ni une « cerise sur le gâteau ». Chacun a le droit à l'épanouissement culturel et social. Le droit de « prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et de jouir des arts » est inscrit dans l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). De même, l'Article 23 de la Constitution belge garantit, depuis 1994, le droit à la participation culturelle et à l'épanouissement social.

Notions de participation sociale

La volonté de travailler à favoriser la participation sociale des aînés implique un travail préalable sur le contenu que l'on souhaite associer à ce concept. En effet, si une définition très large de la participation sociale peut s'exprimer comme « l'action de prendre part à la vie du groupe ou de la société »¹, cette action peut prendre de multiples aspects. Le choix qui a été fait ici est d'aborder la participation sociale sous différentes faces correspondant à celles développées dans une récente étude menée par le SPF Sécurité sociale dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations². A savoir :

- **La participation à des activités associatives ;**
- **La participation des activités de volontariat** dans des organisations et/ou pour l'entourage (aidant-proche) ;
- **L'implication politique ;**
- **La participation à la vie culturelle et sportive.**

A ce titre donc, nous distinguons la participation sociale des concepts d'inclusion et d'insertion sociale qui désignent respectivement, selon l'index international de la réadaptation et de l'intégration sociale, « l'action visant à faire évoluer un individu isolé ou marginal vers des échanges satisfaisants avec son environnement » et le « degré d'insertion d'une personne dans son milieu social »³. Les notions d'inclusion et d'insertion sociales faisant plutôt appel à un processus individuel et/ou psychologique, seront développées dans le cahier suivant, consacré à l'isolement. La participation sociale, telle qu'abordée dans le présent cahier, appelle quant à elle à des processus sociologiques qui nécessitent eux-mêmes une certaine collectivité. Il s'agit de l'investissement dans les

¹ SOURNIA, J.C., « Dictionnaire des personnes âgées, de la retraite et du vieillissement », Paris, Franterm, 1991.

² Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, Programme de travail pour la Belgique, Brochure éditée par le SPF Sécurité Sociale, 2012.

³ Laboratoire d'informatique et de terminologie de la réadaptation et de l'intégration sociale, 2008.

sphères et activités publiques, propices à l'exercice d'un rôle véritablement citoyen.

Modes d'intervention sur la participation sociale

Une étude canadienne montre qu'il existe différents modes d'intervention sur la participation sociale des aînés : Les activités collectives, le volontariat organisé ou non, l'implication sociopolitique. Pour plus de clarté, référons-nous au tableau 1. Ce dernier traduit bien, par des actions concrètes, les éléments de définition de la participation sociale que nous avons développés plus haut.

Participation sociale et vieillissement : un concept en évolution

Pendant longtemps, la vieillesse et la participation sociale ont été considérées comme des notions quasi antinomiques, pour ne pas dire irréconciliables. Il y a eu quelque temps à peine et en vertu de certaines théories sociologiques du vieillissement, notamment celle du **désengagement**, on considérait en effet que le fait de vieillir s'accompagnait irrémédiablement d'un retrait de la vie sociale.

Tableau 1: Modes d'intervention

Modes	Objectifs	Catégories
Activités et démarches collectives	<p>Mettre en place des processus collectifs dans lesquels les participants sont amenés à s'approprier un projet et à s'y engager activement.</p> <p>Contrairement aux modes suivants, la finalité de cette participation n'est pas de nature altruiste civique ou politique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de nature récréative, sportive ou socioculturelle • Projets intergénérationnels entre aînés et enfants (sans rôle de mentor pour les aînés) • Groupes de soutien et d'entraide
Bénévolat organisé et non organisé	<p>Soutenir les aînés désireux de s'impliquer dans du bénévolat organisé et non organisé dans une perspective d'aide ou de mentorat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement auprès d'aînés ou d'autres groupes vulnérables (ex : personnes handicapées) • Projet intergénérationnels (avec rôle de mentor pour les aînés)
Implication sociopolitique et militante	<p>Renforcer la citoyenneté et le rôle politique des aînés dans une optique de changement social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action sociale • Projets intergénérationnels

Source : RAYMOND, É., GAGNÉ, D., SÉVIGNY, A., TOURIGNY, A., 2008.

Mais les conceptions relatives au vieillissement et à la retraite se sont grandement transformées au cours des dernières décennies, et cette vision a graduellement cédé le pas à la nécessité d'entrevoir le vieillissement comme étant porteur de significations denses et complexes sur les plans individuel et collectif.

Aujourd'hui, la « **théorie de la déprise** »⁴ a remplacé la théorie du « désengagement ». Elle prédomine et met **l'accent sur les continuités au cours de l'avancée en âge**. La vieillesse n'est ici plus perçue comme un processus inéluctable de retrait, mais plutôt comme une **période de transition et de réadaptation**. Cette théorie vise à rendre compte du processus de « **réaménagement de la vie** » qui se produit lorsque les personnes vieillissent et se trouvent confrontées à une fatigue plus prégnante, à des problèmes de santé accrus, à des difficultés physiques croissantes ou encore à une diminution de leurs opportunités d'engagement. Elles sont alors amenées à abandonner certaines activités, qu'elles peuvent chercher à remplacer par d'autres qui leur sont plus accessibles, tout en s'efforçant de conserver les activités, à leurs yeux, les plus signifiantes. Ainsi, après la perte de l'activité professionnelle, la vie des personnes âgées pourrait trouver un substitut à cette activité à travers les formes classiques d'intégration que sont notamment les associations, les mutuelles, les clubs de troisième âge, etc. Ces différentes activités leur permettraient d'être toujours reliés à la société, de se restructurer au travers la construction d'une nouvelle identité sociale, après la perte de l'identité professionnelle. Ce phénomène de « déprise », au cœur des transformations dans le rapport aux pratiques culturelles, peut permettre de mieux comprendre la participation des aînés à la vie sociale. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre réflexion.

Facteurs influençant la participation sociale

Plusieurs facteurs individuels sont susceptibles d'influencer le désir et l'agir en matière de participation sociale. Certains sont de **nature environnementale ou personnelle**, et donc susceptibles d'être modifiés (l'état de santé des aînés, leurs revenus, ou encore leur connaissances des possibilités d'engagement social). D'autres facteurs sont de **nature sociodémographique** (l'âge et le sexe); même si l'on ne peut agir directement sur eux, leur rôle dans la participation sociale des aînés incite à les prendre en considération pour construire des approches mieux adaptées aux caractéristiques et à la culture des personnes auxquelles on s'adresse. L'idée ici n'est pas de décrire en profondeur l'ensemble des facteurs influençant la participation, mais plutôt d'illustrer les grandes tendances en ce qui a trait à la différenciation de celle-ci en fonction des individus. Les figures 1, 2 et 3 pages suivantes, construites au départ de différentes recherches sociologiques⁵, peuvent aider.

⁴ CLEMENT, S. et DRULHE, M., « *Vieillesse ou vieillissement ? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées* », Les Cahiers de la Recherche sur le Travail Social, n°15, 1988.

⁵ Au départ d'informations reprises dans RAYMOND, É., GAGNÉ, D., SÉVIGNY, A., TOURIGNY, A., « *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé* », Québec, 2008.

Figure 1: Facteurs sociodémographique influençant la participation sociale des aînés

Age

Plus les aînés vieillissent :

- **moins** ils font de bénévolat;
- **moins** ils y consacrent d'heures;
- **plus** les effets protecteurs du bénévolat diminuent.

Niveau de scolarité

Plus ils sont scolarisés :

- **plus** ils s'impliquent comme bénévoles;
- **plus** ils y consacrent d'heures.

Sexe

Les **femmes âgées**:

- Manifestent plus d'intérêt par rapport au maintien et au développement d'amitiés;
- ont plus de relations sociales solides;
- Font plus de bénévolat informel;
- consacrent plus d'heures au bénévolat formel.

Les **hommes âgés**:

- ont de plus petits réseaux sociaux et entretiennent des relations significatives avec moins de personnes;
- ont plus tendance à participer sur la scène politique.

Source : RAYMOND, É., 2008, tableau : UNIPSO

Figure 3: Facteurs environnementaux influençant la participation sociale des aînés**Perception des possibilités et accessibilité**

Les aînés qui possèdent une voiture sont plus susceptibles de faire du bénévolat.

Les aînés qui perçoivent des activités de volontariat sont plus susceptibles d'en faire.

Implications dans d'autres sphères

Les aînés qui font du bénévolat formel sont plus susceptibles de commencer à faire du bénévolat informel, mais la relation inverse n'est pas vérifiée.

Source : RAYMOND, É., 2008, tableau : UNIPSO

Figure 2: Facteurs personnels influençant la participation sociale des aînés**Emploi et retraite**

Les aînés qui occupent un emploi à temps partiel sont **plus** susceptibles:

- de faire du bénévolat;
- d'y consacrer + d'heures.

Les retraités < 2 ans sont plus réceptifs à l'idée de faire du bénévolat que les autres retraités.

Expérience de vie et religion

Plus les aînés donnent de l'importance à la religion,

- **plus** ils font du bénévolat (pas nécessairement dans des organisations religieuses);
- **plus** ils y consacrent d'heures;

Les personnes qui ont été volontaires dans le passé sont plus susceptibles de l'être encore ou de nouveau au 3ème âge.

Motivations

Chez les aînés, les motivations les + importantes sont, dans l'ordre:

- aider les autres, contribuer à quelque chose d'utile, redonner aux générations futures;
- se développer sur le plan personnel, apprendre;
- Passer un agréable moment, s'amuser.

Etat de santé

Plus ils se considèrent en bonne santé, plus les aînés ont tendance à:

- faire du bénévolat;
- y consacrer + d'heures.

L'état objectif de santé détermine le niveau de volontariat, surtout informel.

Source : RAYMOND, É., 2008, tableau : UNIPSO

Conséquences de la participation sociale

Participation sociale, santé et bien-être

Si l'on considère le facteur santé plus spécifiquement, on s'aperçoit qu'outre le fait que les **ânés en bonne santé sont davantage susceptibles de s'impliquer dans les réseaux sociaux** et dans la communauté ; **la relation inverse est elle aussi valable**. Ainsi, de nombreuses études tendent à démontrer les **effets positifs de la participation sociale sur la santé**.

Ces bénéfices sont diversifiés, se manifestant sur les plans de la santé physique, de la santé mentale et du recours aux services. Les raisons qui permettent d'expliquer ce

carrefour de facteurs psychologiques, cognitifs, sociaux et physiques. Les chercheurs n'ont pas encore réussi à isoler ce qui, dans le fait de participer, serait plus particulièrement associé à la santé. Toutefois, on sait que **la participation sociale offre des possibilités de (re)donner du sens à sa vie**, de développer des appartenances et d'exercer un rôle social dans une étape, la vieillesse, marquée par de nombreux changements et des pertes de différentes natures, notamment le décès d'êtres chers et la perte du statut associé au travail salarié⁶. La question des effets de la participation sociale des ânés sur leur bien-être est bien documentée⁷. Ainsi, plusieurs recherches montrent que la participation sociale a des effets bénéfiques sur la santé physique et mentale des individus⁸.

Tableau 2: Impact de la participation sociale sur la santé

Impact sur la santé	Définition
	1 : Fonctionnement vie quotidienne 2 : Interaction sociale 3 : réseau social 4 : Implication formelle
Diminution de la mortalité	2 - 3 - 4
Ralentissement du déclin cognitif	2 - 3 - 4
Ralentissement du déclin fonctionnel	2
Diminution de la consommation de médicaments	1 - 2 - 3 - 4
Diminution de l'utilisation de service	1 - 2 - 3 - 4
Amélioration de la perception de l'état de santé	1 - 2 - 3 - 4
Diminution des symptômes dépressifs	4
Augmentation de la sensation de bien-être	4

Source : IVPSA-ULAAVAL 2007

⁶ Ibid.

⁷ DELISLE, M-A., « La participation sociale des ânés : apport à la collectivité et bien-être individuel », Université de Sherbrooke, 2009.

⁸ Voir DSPC-N, INSPQ, CEVQ et IVPSA (2007) pour une synthèse plus complète de ces études.

phénomène renvoient à une dynamique complexe au

Tableau 3: Adhérents à des associations représentatives du troisième âge

		Statut social			Statut d'activité		
		faible	élevé	total	actif	inactif	total
Hommes	-65 ans	22%	22%	22%	14%	27%	21%
	65 ans et +	38%	33%	36%	NS	35%	35%
	Total	30%	29%	30%	13%	33%	29%
femmes	-65 ans	23%	17%	21%	13%	23%	21%
	65 ans et +	25%	31%	27%	NS	23%	27%
	Total	24%	25%	24%	30%	23%	24%
Ensemble	-65 ans	22%	20%	21%	14%	24%	21%
	65 ans et +	30%	32%	31%	NS	28%	30%
	Total	27%	27%	27%	21%	27%	26%

NS= Non significatif (pour cause d'effectif trop faible)

Source : LORIAUX, M., REMY, D., 2005

Certain chercheurs ont montré par exemple que le volontariat pratiqué de façon modérée réduisait les probabilités de décès chez les Américains de 65 ans et plus.

D'autres travaux révèlent que le volontariat (et la participation aux organismes religieux) sont associés à une meilleure perception de la santé, à une moindre incidence des symptômes dépressifs et à une plus grande satisfaction de vivre. On peut également évoquer les recherches montrant que la participation aux activités éducatives est associée à un fonctionnement cognitif supérieur dans le troisième âge. Enfin, les organismes d'aînés constituent des milieux qui facilitent l'amitié et l'entraide et qui favorisent la circulation de l'information sur les services.

Le volontariat réduirait lui aussi le stress et renforcerait le système immunitaire. Il permet aux personnes qui viennent

de prendre leur retraite de s'adapter à une vie sans la structure du travail en offrant des opportunités d'apprentissage continu. De plus, le volontariat améliorerait le bien-être physique et psychologique des personnes âgées. Il aiderait aussi à atténuer les tensions entre générations et encouragerait par là les notions de solidarité (intergénérationnelle) entre les jeunes et les personnes âgées⁹.

⁹ « Volontariat et développement social: *Quelle relation entre volontariat et cohésion sociale ?* », plateforme du volontariat, avril 2013

Figure 4: Membres d'associations



Source : UCP, 2009, graphique UNIPSO

Le volontariat réduirait lui aussi le stress et renforcerait le système immunitaire. Il permet aux personnes qui viennent de prendre leur retraite de s'adapter à une vie sans la structure du travail en offrant des opportunités d'apprentissage continu. De plus, le volontariat améliorerait le bien-être physique et psychologique des personnes âgées. Il aiderait aussi à atténuer les tensions entre générations et encouragerait par là les notions de solidarité (intergénérationnelle) entre les jeunes et les personnes âgées¹⁰.

Spécificité de la participation sociale des aînés

Il n'est pas toujours évident de chiffrer la participation sociale des aînés, tant les modes de participation peuvent être différents. A partir de ce que l'on a défini ici comme participation sociale, nous reprendrons quelques statistiques générales disponibles et ont trait à l'affiliation à une association, la participation à des activités sociales et

culturelles, la perception de l'offre d'activités ou encore la pratique du volontariat.

Aînés et associations

Une enquête de **M. Loriaux**¹¹ permet d'en apprendre un peu plus sur les activités des personnes au-delà de 50 ans. On note par exemple que les enquêtés **n'ont pas une propension particulière à participer à des associations** (seuls 20 % d'entre eux trouvent cela important). Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de répondants adhèrent comme membre à une ou plusieurs associations telles **les amicales d'anciens (24%), les associations culturelles (21%), les groupes culturels (15%), les cercles sportifs (14%), les partis politiques (12%), les associations féminines (11%), les association de quartier (10%), les associations caritatives (9%) ou encore les cercles artistiques (9%)**.

On constate que **plus d'un quart des répondants (27%) fait partie d'une association regroupant des personnes du troisième âge** (comme l'*Enéo* (Mouvement Social des Aînés – anciennement UCP) par exemple). Ceux qui ne sont pas affilié annoncent le sentiment de ne pas être assez vieux pour s'engager dans ces associations ou l'absence d'information.

L'enquête de **Loriaux**¹² montre que les enquêtés n'ont **pas une propension particulière à participer à des activités culturelles** comme le théâtre ou les conférences. **Seulement 16%** des participants ont coché la réponse « activité importante » et « très importante ».

¹⁰ « Volontariat et développement social: *Quelle relation entre volontariat et cohésion sociale ?* », plateforme du volontariat, avril 2013

¹¹ LORIAUX, M., REMY, D., « *La retraite au quotidien. Modes de vie, représentation, espérances, inquiétudes des personnes âgées* », Bruxelles, De Boeck Université « Économie, Société, Région », 2005.

¹² LORIAUX M., REMY D., « *La retraite au quotidien. Modes de vie, représentation, espérances, inquiétudes des personnes âgées* », Bruxelles, De Boeck Université « Économie, Société, Région », 2005.

On constate aussi qu'en général les **hommes sont plus souvent affiliés** que les femmes et les **inactifs plus souvent que les actifs**. Le statut social n'influence pas significativement l'adhésion à des associations.

Une enquête d'Enéo¹³ montre dans le même sens que **plus de la moitié des enquêtés n'ont jamais été membre d'une association** (figure 4). En revanche les chiffres avancés pour les personnes membres d'une ou plusieurs associations sont nettement supérieurs aux résultats de l'enquête de Loriaux. Cette différence vient sans doute du fait que les personnes interrogées dans l'enquête sont affiliées à Enéo.

Figure 5: Membres d'association d'âinés



Source : UCP, 2009, graphique UNIPSO

Une étude de la Vrije Universiteit Brussel (**VUB**)¹⁴, s'intéresse aussi à la participation des âinés à la vie associative. Les

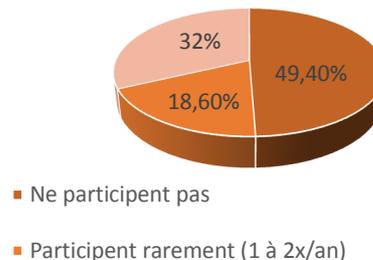
¹³ « Bouillon de culture chez les âinés », Balise UCP n°29, avril 2010. 88% des répondants sont des membres de l'UCP. Cette donnée est importante à signaler car bon nombre d'entre eux participent à des activités culturelles via le mouvement. Et pour ceux-ci, le mouvement UCP peut jouer un rôle-clé dans leur participation à la vie culturelle. En outre, près de 53% des sondés sont par ailleurs engagés dans d'autres associations.

¹⁴ VERTE D. et al., « KLAAR? ACTIE! Over ouderen en cultuurparticipatie », vanden broele, 2010.

chiffres sont disponibles uniquement pour Bruxelles par contre. L'enquête nous apprend que **33 % des personnes interrogées souhaiterait être membre** mais que **67% n'ont pas connaissance l'existence de telles associations**. Ce dernier résultat va dans le sens des données obtenues par Loriaux quant à la méconnaissance des associations existantes.

Âinés et vie culturelle

Figure 6: Participation à des activités culturelles



Source : UCP, 2010, graphique UNIPSO

L'enquête réalisée par la **VUB** nous apprend également que **presque la moitié des enquêtés ne participent pas à des activités culturelles**.

D'après l'enquête d'Enéo, les activités culturelles auxquelles les âinés assistent (hors de leur domicile) dans un environnement proche (entité communale), sont les fêtes locales (33%), les conférences (33%), les expositions (32%), les concerts/chorales (31%) et le théâtre (28%) Suivent les ateliers créatifs (scrapbooking, photographie, broderie, peinture, etc.) (17, 3%), les musées (13,5%), le cinéma/ciné-club (12,8%) et enfin les spectacles de danse (6%).

Si la plupart des aînés « consomment » des activités culturelles, ils sont nettement moins nombreux à pratiquer activement des activités culturelles et donc à se situer dans le cadre de la production culturelle. Peu d'aînés prennent des cours ou stage de musique, de théâtre, de dessin, de danse, etc. L'enquête montre que 10% seulement des répondants suivent des cours d'informatique ou d'Internet¹⁵.

Obstacles à l'accès à la culture

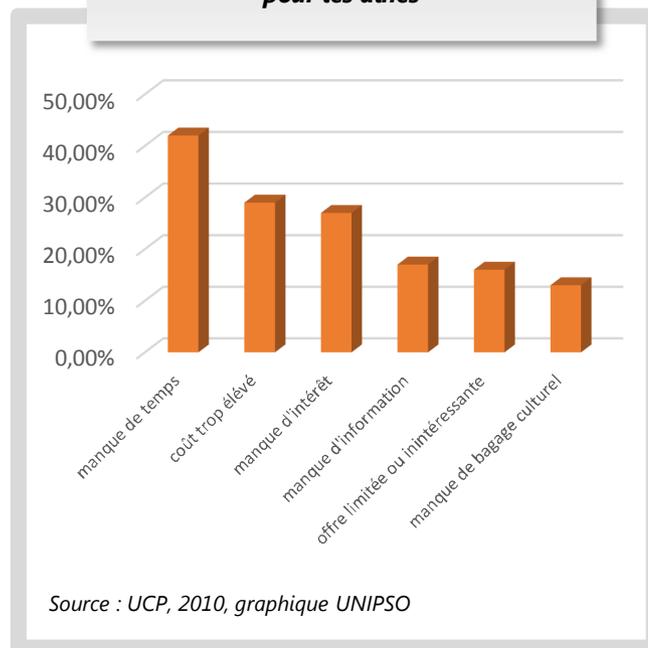
Outre le manque d'information disponible sur les activités, les obstacles à l'accès à la culture soulevés par Enéo lors de son étude sur les seniors et la culture peuvent donner quelques indications quant au travail à effectuer pour faciliter l'accès à la culture.

Les motifs évoqués par les aînés pour ne pas avoir fréquenté un centre culturel sont par exemple le **manque de temps**, le **coût trop élevé de l'activité**, le **manque d'intérêt** pour les spectacles proposés et les horaires inadaptés de ceux-ci, etc.

L'enquête de **Loriaux** sur les 50 ans et plus s'est également intéressée à la formation des aînés dans le cadre d'une université du troisième âge ou d'une association du troisième âge.

Ainsi, à la question de savoir si les enquêtés suivent régulièrement des activités de formation et de culture, **seuls 14 %** ont répondu par l'affirmative (Pour ceux-là, la fréquence est d'une fois par semaine (54%), une fois par mois (26%) ou occasionnellement (20%)). Ces activités semblent donc de peu d'intérêt pour les aînés. Le fait de vouloir occuper son temps autrement est la première réponse donnée pour la non-participation à ces activités (61% pour les inactifs, 36% pour les actifs); la deuxième est le manque de temps (45% pour les actifs, 17% pour les inactifs). La méconnaissance de l'offre de formation est surtout indiquée

Figure 7: Obstacles à l'accès à la culture pour les aînés



par les 50-59 ans (24%), les diplômés du primaire (22%) ou du secondaire (17%). L'âge et le niveau d'instruction sont des variables ayant un effet significatif sur l'évocation de la méconnaissance des organisations des formations comme obstacle à la participation.

L'étude d'Enéo est éclairante également pour comprendre le goût des aînés et ainsi mettre à leur disposition des activités qui leur plaisent. Les pièces de théâtre arrivent en première position avec 43%, suivies des expositions (36,6%), des musées (27,30%), des conférences (27,10%) des spectacles et divertissement (26,3%), des concerts (26%) des visites de monuments historiques (25,40%). Arrivent seulement ensuite, avec 12%, les spectacles de danse, l'opéra (7,2%), et enfin le cirque (5%).

¹⁵ Cette donnée est biaisée par le fait que les membres Enéo sont nombreux à suivre des cours d'informatique. Il est très probable que cette statistique serait nettement moins importante pour un autre échantillon d'aînés.

Aînés et volontariat

Selon une autre étude de la VUB¹⁶, il semblerait que les individus âgés de plus de 50 ans consacrent davantage (que les moins de 50 ans) de leur temps par semaine aux activités de volontariat, à raison d'**1h17** pour la tranche d'âge de **50 à 59 ans**, **1h32** pour celle de **60 à 69 ans** et **1h17 au-delà de 70 ans**.

Une étude¹⁷ de l'Ulg cette fois (concernant les heures moyennes d'engagement social par an en fonction de l'âge), obtient des résultats qui semblent concorder, au moins pour partie, avec l'idée que les individus âgés de plus de 50 ans (pensionnés ou prépensionnés) sont généralement impliqués dans des **activités d'engagement social**, en raison de leur disponibilité en temps, de leurs compétences et de leur motivation. Ce constat se vérifie particulièrement en ce qui concerne les **hommes âgés de 60 à 69 ans** en comparaison aux hommes plus jeunes ou plus âgés. Les résultats obtenus **pour les femmes de plus de 50 ans** semblent indiquer que celles-ci consacraient davantage leur temps à **des activités de proximité à destination de leurs proches** (telles que donner des soins physiques aux personnes âgées ou malades). Ce qui ne relève pas du volontariat en tant que tel mais plutôt de ce qu'on entend communément à travers la notion d' « aidant proche ».

L'offre de services pour la participation sociale

Si l'on revient sur les différents modes d'intervention sur la participation déjà mentionnés plus haut, il est clair que plusieurs actions et lieux de participation sociale sont déjà accessibles aux aînés en Wallonie.

Ils sont pourtant souvent mal connus. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous dressons ci-dessous un aperçu général des différents outils de participation sociale mis à la disposition des aînés (mais pas toujours uniquement des aînés).

L'objectif de participation des aînés à la vie sociale, économique, politique et familiale, est repris dans la Déclaration de Politique Régionale 2009-2014, ainsi que dans ses nombreuses déclinaisons. Certaines initiatives ont d'ailleurs été mises en place depuis cette publication¹⁸. Nous les soulignerons autant que possible le cas échéant.

Une participation active à la vie sociale (activité et démarches collectives)

Des associations par et/ou pour les Aînés

Depuis plusieurs années se développent des associations dont l'objet social se veut correspondre aux différentes attentes de la population vieillissante. Des plates-formes favorisant les liens intergénérationnels aux espaces de réflexion créés par différents acteurs de la santé et de l'action sociale en passant par la mise en place de conseils consultatifs spécifiques aux aînés, voici un bref tour d'horizon de ces différents lieux de participation pour les aînés.

¹⁶ GLORIEUX, I., et J. VANDEWEYER, "C'est du belge... L'emploi du temps en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles", INS/Ministère des Affaires Economiques, Research Group TOR, VUB, 2001.

¹⁷ DEFOURNY, J. et SIMON, M. « Etude du volontariat en Europe, le cas de la Belgique francophone. Partie 2 : Etude organisationnelle du volontariat dans le secteur social », Université de Liège, 1994.

¹⁸ Voyez les pages 178 et suivantes de la DPR « Assurer une vraie place pour les aînés », via le lien suivant : <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/publication/901-projetdedeclarationdepolitiqueregionalewallonne.pdf>

Un réseau d'ASBL au profit de l'intergénérationnel

*Courants d'Âges*¹⁹, plate-forme de l'intergénération en territoire francophone de Belgique, est un réseau de membres ayant pour point commun des actions favorisant la rencontre entre les générations au travers de différentes démarches : centres d'information et de documentation, partenariats de quartier, logements intergénérationnels, actions de sensibilisation, ateliers de réflexion, etc. Depuis une quinzaine d'années, *Courants d'Âges* organise des activités pour mettre en valeur les activités intergénérationnelles de son réseau et promeut une société où chaque âge a une place et un rôle actif.

Courants d'Âges regroupe entre autres l'ASBL Atoutage²⁰, Entr'âge²¹ et Assembl'âges²².

Depuis 2008 et suite à un appel à projet de la Fondation Roi Baudouin, le site www.intergeneration.be constitue le portail d'information et d'échange sur l'intergénérationnel dans le secteur associatif en Communauté française. C'est également l'ASBL *Courants d'Âges* qui coordonne désormais l'opération « Carrefour des générations »²³, un programme convivial, participatif et festif destiné à sensibiliser et informer sur les relations entre les générations.

Selon les termes de la dernière déclaration de politique générale, favoriser la solidarité intergénérationnelle entre d'ailleurs dans les objectifs principaux du Gouvernement

wallon qui « souhaite faire une priorité de l'aspect intergénérationnel de notre société »²⁴.

Des espaces de réflexion spécifiquement dédiés aux Aînés

De nombreux acteurs de la santé ont rapidement cherché à mettre en place des espaces de réflexions et des lieux de rencontre spécifiques aux aînés. Il en est ainsi par exemple des Mutualités, qui ont développé sur leur site et dans leurs programmes des activités spécifiquement dédiées au Senior. Dans le même ordre d'idée, des associations comme *Espace Senior*²⁵ – développé en partenariat avec les Mutualités Socialistes-Solidaris – ou *Enéo*²⁶ – association développée en partenariat avec la Mutualité Chrétienne – ont vu le jour et constituent des espaces d'information et de formation pour encourager la participation et l'engagement des aînés dans la vie sociale, culturelle, sportive (Enéosport) économique et politique.

Un accès à la culture facilité au travers de divers outils

Auparavant, la Communauté française avait mis en place une Carte Senior (Carte S), avec pour l'objectif d'inciter les seniors (55+) à participer activement à la vie culturelle, sociale et sportive par une série d'avantages octroyés, en Belgique

¹⁹ www.intergeneration.be. L'ASBL *Courants d'âges* a récemment publié une étude sur le vieillissement actif et ses enjeux (avril 2013). Vous pouvez consulter celle-ci via le lien suivant : http://intergeneration.be/open_doc.php?ext=pdf&path=doc/news_2018/&f=Courants%20d_Ages_Le%20vieillissement%20actif_Avril%202013.pdf

²⁰ www.atoutage.be

²¹ www.entrages.be

²² www.assemblages-asbl.be

²³ www.carrefoursdesgenerations.be

²⁴ [...] Le Gouvernement souhaite faire une priorité de l'aspect intergénérationnel de notre société, et entend prendre les mesures suivantes:

- lancer un pacte intergénérationnel articulé autour de trois axes : une valorisation des aînés en tant qu'acteurs sociaux à part entière, la promotion de l'aide interfamiliale et la promotion de l'habitat intergénérationnel;
- multiplier les espaces de rencontres et les projets intergénérationnels au départ des associations et/ou des pouvoirs locaux;
- réitérer sa revendication auprès du Gouvernement fédéral pour la mise en place d'une assurance autonomie pour les personnes subissant une perte d'autonomie.

²⁵ www.espace-seniors.be

²⁶ www.ucp-asbl.be

voire en Europe, sur simple présentation de la carte. Si cette carte n'existe plus aujourd'hui, beaucoup d'avantages existent encore, pour les personnes âgées de + de 65 ans, sur simple présentation de la carte d'identité. Cet accès facilité est d'ailleurs repris pour plusieurs objectifs dans la déclaration de politique régionale²⁷.

Musées

De nombreux musées proposent des tarifs réduits pour les Seniors. Par ailleurs, une série de musées belges sont gratuits (pour tous), certains toute l'année, d'autres certains jours seulement. A cet égard, notons que depuis le 1^{er} janvier 2013, la gratuité d'accès le premier dimanche du mois est devenue une condition de reconnaissance supplémentaire pour les musées et institutions muséales reconnus ou bénéficiant de subventions de mise en conformité. Si cette action ne vise pas uniquement les personnes âgées, elle est un pas vers plus d'accessibilité²⁸.

Art 27

Le projet-pilote Article 27²⁹ est né en février 1999 à Bruxelles, avec comme référence ambitieuse, l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule que « *Toute personne a le droit de prendre part librement à la*

vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. ». Le but initial est de contribuer à la démocratisation culturelle. Si cette action ne vise pas non plus uniquement les personnes âgées, elle est un pas vers plus d'accessibilité.

Concrètement, le premier pas a été de garantir la réduction du prix d'achat des places aux manifestations culturelles. Les deuxième et troisième étapes, de constituer un réseau de partenaires sociaux pour entrer en contact avec les publics concernés et un réseau de partenaires culturels pour proposer un maximum de manifestations. L'adhésion, la motivation, l'implication des travailleurs se sont avérées fondamentales pour garantir un service optimal aux divers publics. Comme c'est le cas pour les musées, cette action ne vise pas uniquement les personnes âgées mais elle est un pas vers plus d'accessibilité.

Sports

De nombreuses communes proposent des tarifs avantageux, voire gratuits pour certaines activités, à leurs résidents seniors. Les mutuelles proposent également des activités sportives à prix réduits pour les personnes plus âgées (Sports Seniors, etc.).

Formations

Les cours de sensibilisation à l'informatique, comme ceux dispensés dans le cadre des « papys et mamys surfeurs » organisée par la Wallonie, sont très intéressants. Il incluent notamment l'organisation gratuite pour les aînés de modules de sensibilisation, dans des Espaces Publics Numériques et l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation à destination des aînés vivant dans des maisons de repos ou résidences services. Espace Senior propose lui aussi des formations aux nouvelles technologies de l'information.

²⁷ Au niveau de la DPR : « [...] »

- favoriser l'épanouissement socio-culturel et sportif des aînés, notamment via des initiatives ciblées de proximité et un soutien au secteur associatif actif dans ce domaine, pour encourager la pratique régulière d'un sport et l'importance d'une alimentation équilibrée ou encore en favorisant l'accès matériel aux infrastructures sportives et culturelles et aux manifestations au niveau local.

- Encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie [...] »

²⁸ Instauré par le décret du 3 mai 2012 modifiant le décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées et autres institutions muséales, MB, 21-06-2012. Pour un aperçu général des musées participant à cette action, voyez : www.culture.be/fileadmin/sites/culture/upload/culture_super_editor/culture_editor/documents/Musees/guideA3-dimanchesgratuits77mauve.pdf.

²⁹ www.article27.be

Universités du troisième âge

Certaines universités de Belgique proposent des activités de formation aux seniors, et ce à moindre coût. L'Association Francophone des Universités Tous Âges de Belgique (AFUTAB³⁰) s'inscrit dans la perspective européenne de l'apprentissage tout au long de la vie. Elle a pour objectifs principaux le développement des universités tous âges francophones belges et la coordination de leurs activités dans le respect de leur autonomie. Elle recense une série d'universités proposant des activités et formations diverses à destination des aînés.³¹

Des associations culturelles

Il existe une multitude d'associations culturelles et notamment plus d'une centaine de centres culturels en Wallonie. Ils occupent une mission spécifique dans le paysage culturel de démocratisation culturelle et ont entre autre le rôle de « médiation » entre les « œuvres » et les publics ainsi qu'un rôle de décodage, de sensibilisation et d'intéressement. Ils assurent également un soutien aux associations. A travers ces missions, les centres culturels ont un potentiel énorme de développement de la participation des aînés à la vie sociale et culturelle. Des liens se sont d'ailleurs établis entre ces centres et Enéo afin de renforcer les actions en faveur des aînés.

³⁰ www.universitoustousages.be

³¹ L'Université du Temps Libre en pays d'Arion (Arlon), l'Université de Tous Âges Nord Luxembourg (Barvaux), l'Université du Temps Disponible (Braine le Comte- Écaussines - Soignies), le CEPULB - Conseil de l'éducation permanente de l'ULB (Bruxelles), l'UDA - Université des Aînés Wallonie-Bruxelles (Louvain la Neuve - Bruxelles), l'Université du Temps Disponible de Charleroi (Charleroi), l'Université du Temps Disponible (Huy), l'Université du Temps Disponible de La Louvière (La Louvière), l'Université du Troisième Âge-Porte ouverte pour une heureuse retraite (Liège), l'Université du Temps Disponible (Mons), l'Université du Temps Disponible (Mouscron), l'Université du Troisième Âge de Namur (Namur), l'Université du Troisième Âge et du Temps Libre (St Hubert), l'Université du Temps Disponible de Tournai (Tournai), l'Université du Temps libre en Gaume (Virton)

Il existe aussi de nombreux centres d'expressions et de créativité culturelles mais ces derniers sont peut-être moins directement dirigés vers les personnes âgées.

Par ailleurs, les médiathèques, les bibliothèques, les cinémas, les établissements sportifs, les centres d'éducatons permanentes sont autant de lieux ouverts qui permettent de rester en prise avec et sur le monde.

Des lieux collectifs

Les maisons de quartiers, les centres communautaires sont des espaces de rencontres et de production de la vie sociale. Les centres et établissement sportifs, les associations touristiques et de loisirs, les bibliothèques, les musées, les attractions récréatives ou naturelles sont autant de lieux qui permettent la rencontre et l'échange et qui favorisent la participation des aînés à la vie sociale.

Le volontariat

Les aînés sont en train de devenir un véritable moteur du volontariat : *« Cela va générer de nouvelles formes d'organisation pour l'associatif, car les seniors ont des compétences et une disponibilité particulières. Quel contre-pied du discours ambiant sur les aînés, lesquels constitueraient un poids et un risque budgétaire pour la société. Au contraire, ils sont disposés à offrir une richesse, un patrimoine extraordinaire. »*³²

Il existe différentes associations qui encadrent le volontariat en Wallonie, comme l'ASBL Volont'R³³ par exemple.

Au sein d'Espace senior, les projets « papy et mamy conteur » ou « les troubadours » sont de belles initiatives aussi. Le réseau des citoyens volontaire « yaquasengager »³⁴ regroupe,

³² www.moustique.be/actu-societe/16141/benevolat-la-belgique-des-gens-bien.

³³ www.volontr.be

³⁴ www.yaquasengager.org/

lui, une vaste liste d'associations dans lesquelles il est possible de s'engager.

La Plate-forme francophone du volontariat³⁵ est aussi un outil intéressant lorsqu'il s'agit de s'engager, **notamment à travers VOLBI, la bibliothèque virtuelle du volontariat mise en place par la plateforme**, qui met à disposition des partenaires et des membres de la documentation et des outils sur la thématique du volontariat. Signalons encore l'existence d'une assurance gratuite pour les volontaires d'associations, tant en RW qu'à Bruxelles (Cocof)³⁶. Ainsi, des associations peuvent bénéficier gratuitement d'une couverture en assurance responsabilité extracontractuelle et accidents corporels pour leurs volontaires. Le nombre de jours d'assurance octroyé à chaque association est limité à 200 jours par an.

Le statut d'aidant proche : un statut valorisé et à valoriser

Les aidants proches ou aidants naturels sont des membres de la famille ou des amis qui offrent des soins et de l'aide, sans être rémunérés, à une personne aux capacités réduites. Jusqu'ici, aucun statut particulier – et donc aucune aide particulière – n'existe pour l'aidant proche, alors que cette catégorie de personne, de par la réalité qu'elle vit, a des besoins spécifiques.

Suite à ce constat, une étude juridique a été réalisée à la demande de l'ASBL « Aidants proches »³⁷ pour le compte du Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des personnes handicapées³⁸. Cette dernière met entre-autres en exergue la nécessité d'une première étape pour la reconnaissance sociale de l'aidant proche : celle de la définition.

Un avant-projet de loi a été adopté le vendredi 22 mars 2013 qui répond à cette nécessité première, en définissant la notion d'aidant proche et en identifiant les personnes qui composent ce groupe-cible³⁹. Ce texte n'a toutefois pas encore été officiellement publié. Par ailleurs, il ne s'agit là que d'une première étape à un travail qui doit se poursuivre, conformément aux intentions reprises dans la DPR⁴⁰.

L'engagement politique des aînés : une implication renforcée au travers de différents lieux de consultation

De plus en plus se développent, aux différents niveaux de pouvoirs de notre pays, des lieux de concertation dédiés aux différentes thématiques liées aux aînés. Ces différents conseils, qu'ils soient ou non représentés par des aînés, se

³⁹ D'après le projet de texte, l'aidant proche est la personne qui apporte une aide et un soutien continu et régulier à la personne aidée. Elle doit être majeure ou mineure émancipée, être un proche parent (tout parent jusqu'au 4^{ème} degré, y compris par alliance) et/ou avoir développé une relation de confiance et de proximité avec la personne aidée. L'aidant proche doit exercer le soutien et l'aide à titre non professionnel, d'une manière gratuite et avec le concours d'au moins un intervenant professionnel. L'investissement en temps doit être d'au moins 20 heures par semaine, calculé sur une période de 6 mois et doit avoir des répercussions sur la situation professionnelle et/ou familiale de l'aidant proche.

⁴⁰ « [...] Le Gouvernement entend également soutenir activement l'entourage de la personne dépendante :

- en organisant une guidance, une information et un soutien à destination de l'aidant ;
- en permettant à l'aidant d'accéder à différents services d'aide à domicile pour son propre ménage (aide familiale, aide ménagère, etc.) ;
- en soutenant les associations d'entraide d'aidants proches de la personne dépendante, qui lui offrent notamment des lieux et des moments pour se ressourcer ;
- en plaidant auprès du Gouvernement fédéral pour l'octroi d'avantages fiscaux et le maintien du droit à la pension pour l'aidant ou l'aidant familial dans le cadre de l'accueil familial et pour l'individualisation des droits des aînés bénéficiant d'allocations sociales ou vivant sous le seuil de pauvreté dans le cadre de l'habitat collectif, afin qu'ils restent considérés comme résidant dans un logement individuel. »

³⁵ www.levolontariat.be

³⁶ www.volontariat.be/assurance-gratuite-volontaire-association.html.

³⁷ Voyez leur site : www.aidants-proches.be/fr

³⁸ www.aidants-proches.be/shared/File/etude-spf-2010.pdf.

veulent faire l'écho des attentes et besoins de notre population vieillissante.

Petit tour d'horizon...

Au niveau des communes : les conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA)

Mis en place depuis 2006 au sein de plus en plus de communes wallonnes, les conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA), composés majoritairement de représentants des citoyens aînés de la commune, sont appelés à se prononcer principalement sur des matières concernant les seniors. Ils répondent ainsi à plusieurs objectifs servant l'intérêt général:

- intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux;
- assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens;
- renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

La CAS (voir infra) accompagne la mise en place et le fonctionnement des CCCA par le biais de formations et/ou de séances d'information.

Conformément à la Déclaration de politique régionale 2009-2014 et afin de permettre aux aînés de participer pleinement à la vie politique⁴¹, la circulaire initiale de 2006 a été

actualisée en vue de clarifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des CCCA mais aussi de renforcer leur vocation consultative et participative au sein de la commune⁴².

Au niveau des provinces : l'initiative de la Commission provinciale « Seniors » de Liège

En concertation avec les associations de terrain, la commission Seniors⁴³ propose aux autorités provinciales des actions et des initiatives à développer pour répondre aux grands phénomènes de société intéressant les seniors comme la maltraitance, la préparation à la retraite, etc.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles : la Commission des Seniors

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en sa séance du 28 juin 2012, l'arrêté portant sur l'agrément de l'ASBL Coordination des Associations de Seniors (CAS)⁴⁴ en tant que Commission des Seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette commission est chargée d'émettre des avis, soit d'initiative, soit à la demande du Gouvernement, de l'un de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre du processus d'adoption des projets et propositions de décret, sur toutes les matières relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société. Elle informera et sensibilisera ses membres ainsi que la société civile, les médias et les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions relatives aux seniors et constituerait un espace d'échange d'informations.

⁴¹ Cfr. DPR 2009-2014 : « [...] Le gouvernement propose de : [...] évaluer les dispositifs en place, définir les balises garantissant le bon fonctionnement des conseils consultatifs des aînés et permettre leur participation dans les différentes structures communales et paracommunales ».

⁴² La base légale de ces conseils se retrouve dans la Circulaire du 2 octobre 2012 concernant le fonctionnement des conseils consultatifs communaux des aînés, MB, 19/11/2012 qui remplace la circulaire du 23 juin 2006 relative au fonctionnement des CCCA.

⁴³ www.provincedeliege.be/social.

⁴⁴ www.cas-seniors.be

Au niveau de la Région Wallonne : La Commission Wallonne des aînés

La Commission Wallonne des Aînés⁴⁵ est une des 6 Commissions Composant le Conseil Wallon de l'Action Sociale et de la Santé (CWASS). Cette Commission, composés essentiellement de professionnels du 3^{ème} âge, est chargé de remettre au CWASS, d'initiative ou à la demande, des avis sur toutes les matières se rapportant à la thématique des aînés.

La Commission wallonne des Aînés a par ailleurs une compétence technique concernant l'application du décret du 5 juin 1997 relatif aux maisons de repos, résidences-services et centre d'accueil de jour pour personnes âgées.

Au niveau fédéral : le Conseil consultatif fédéral des aînés

Le CCFA est l'organe représentatif des aînés au niveau fédéral. Récemment encore, les aînés ne disposaient au niveau fédéral que d'un organe consultatif pour les pensions (Comité consultatif pour le secteur des pensions). Le Conseil consultatif fédéral des aînés assume les tâches qui incombaient à ce comité consultatif et les étend à toutes les matières qui relèvent de la compétence des autorités fédérales et concernent les seniors.

Il émet, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une des chambres législatives, des avis sur les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la pauvreté, l'accès aux soins de santé et la mobilité, dans la mesure où il s'agit de compétences fédérales. Il évalue les matières qui, dans la déclaration de politique annuelle du gouvernement, concerne les aînés; Il évalue la qualité des services prestés par l'administration fédérale; A la demande d'un membre du gouvernement, il

détache des observateurs dans les comités consultatifs créés dans le cadre de l'Union européenne.

Appel à projet ville/région/communes amies des aînés

Un certain nombre de projets innovants à destination de la population aînée ont récemment pu être mis en place dans le cadre de l'appel à projet « villes/régions/communes amies des aînés », mis en place par le gouvernement wallon et lancé début de l'année 2012, afin d'inciter les autorités locales à développer et mettre en œuvre un programme transversal, diversifié et coordonné en faveur des aînés et en concertation avec eux⁴⁶.

Cet appel à projet vise à répondre à un certains nombres d'objectifs tels que fixés dans la DPR, notamment :

- Développer des activités créant du lien social et destinées à répondre aux attentes/besoins des aînés. Ces activités peuvent être définies et/ou animées par des aînés eux-mêmes et revêtir un caractère intergénérationnel ;
- Mettre en œuvre de petits projets d'aménagement ou d'amélioration de mobiliers urbain ;
- Valoriser la simplification des démarches administratives et renforcer l'accessibilité à l'information dans des domaines divers comme la mobilité, les services collectifs (sociaux, sanitaires, éducatifs ou culturels), le volontariat ;
- Valoriser le développement de politiques transversales visant l'accessibilité universelle des espaces et services publics.

⁴⁵ Instauré par le Décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, MB, 19-12-2008.

⁴⁶ D'après une initiative lancée par l'Organisation Mondiale de la Santé, « Guide mondial des villes-amies des aînés », disponible via le lien suivant : http://whqlibdoc.who.int/publications/2007/9789242547306_fre.pdf.

Suite à l'ouverture des candidatures, 168 dossiers ont été proposés. Parmi ceux-ci, 60 projets ont été retenus⁴⁷. Parmi les exemples de projets retenus, citons, eu égard à la thématique de la participation sociale, l'organisation d'une « maison communautaire » permettant aux aînés de venir un ou plusieurs jours par semaine participer à des activités variées, l'organisation d'ateliers thématiques rassemblant des aînés et des jeunes, la désignation d'une personne de référence « aînés » accessible par téléphone pour toute information utile aux aînés, etc.

⁴⁷ Pour un aperçu des différents projets retenus, voyez : <http://gouvernement.wallonie.be/vieillir-en-restant-actif-communeviller-gion-amie-des-n-s-liste-des-projets-retenus>

Les besoins évoluent : priorités de l'UNIPSO

Laisser aux aînés la possibilité d'être ou de demeurer ACTIFS est une priorité. D'ailleurs, comme le souligne la DPR, « *La présence de plus en plus de seniors dans notre société est un signe de richesse. La retraite ne correspond nullement à l'inactivité. Les seniors sont présents dans tous les domaines de notre société : éducation, santé, culture, vie associative, activités touristiques. Ils bénéficient d'une expérience unique et sont, en ce sens, une source incontournable d'apprentissage, de soutien et de conseils pour les plus jeunes. Les personnes âgées sont pleinement actrices du bon fonctionnement de la société* ». A cet égard, la participation active des aînés dans notre société peut être encouragée par des initiatives telles que les activités de volontariat, les conseils consultatifs des aînés, les lieux de sociabilité, de formation, de loisirs et de sport, ou encore de culture. Un soutien doit cependant être apporté à la coordination et à la cohérence de toutes les initiatives locales. Il serait bon de renforcer les dispositifs locaux d'appui aux associations d'utilité sociale.

Une deuxième priorité est de donner aux aînés la possibilité d'être ACTEURS. Si les outils de participation sociale à destination des seniors sont déjà nombreux, il est important que ceux-ci ne soit pas conçus ou proposés avec l'unique objectif d'organiser des distractions. Ces derniers doivent en effet permettre aux aînés de prendre réellement part au fonctionnement de la société. A cet égard, il est nécessaire de créer des dispositifs divers d'accès facile, incitant les personnes âgées à participer activement à la vie de la société urbaine ou rurale à travers des activités multiples, quittant le cadre de la simple animation consommatrice. Les acteurs, volontaires ou rémunérés, de ces actions doivent être informés et formés à cette problématique.

Enfin, il convient d'adopter une attitude prudente et nuancée. Le concept de vieillissement actif, tel qu'il est entendu et présenté par les institutions européennes, fait craindre qu'il n'y ait pas d'autre solution que d'être actif pour réussir son vieillissement. Or, ce serait manquer l'objectif du « bien vieillir » que de faire passer le vieillissement actif comme une forme d'obligation morale et/ou sociale pour les aînés : rendre les individus acteurs de leur vieillissement doit au contraire **valoriser leur liberté de choix**.

Agir sur les représentations et faire évoluer les mentalités et le regard de la société sur le vieillissement

Avant d'agir sur la participation sociale des aînés, il faut **changer notre regard sur les personnes âgées**. L'UNIPSO plaide pour une approche qui envisage le vieillissement comme un processus évolutif dès la naissance et non à partir de la retraite. C'est ici la notion **du parcours de vie** qui doit être mise en avant.

C'est aussi avoir une approche de la personne âgée qui ne se focalise pas uniquement sur sa santé mais qui **valorise également la dimension psycho-sociale et affective**.

Il est primordial de valoriser l'autonomie de chaque personne et sa capacité entière de prise de décision tout au long de sa vie et dans tous les domaines. Il faut également encourager la **valorisation d'une diversité des modes de vieillir, des compétences et des savoirs de chacun**.

Enfin, la capacité des personnes âgées à produire tout au long de leur vie est une réalité qui mérite d'être reconnue par tous à travers notamment la **valorisation de la fonction éducative des personnes âgées dans la transmission d'expériences aux générations futures**.

Promouvoir, soutenir et renforcer la participation sociale des aînés, et ce, dans la diversité des lieux de participation choisis par les personnes âgées.

La première chose à faire est sans doute de fournir une information complète, claire et attrayante quant aux différentes activités existant pour les aînés. Il existe énormément d'initiatives et de lieux souvent méconnus des personnes âgées. Un guichet unique d'information serait une piste à développer. Le projet « InfoSeniors » lancé par la Wallonie pourrait par exemple être ce guichet à condition d'en avoir les moyens.

Pour promouvoir la participation sociale, culturelle et sportive des aînés, il faut **mettre à disposition des espaces collectifs conviviaux ouverts à tous et permettant la rencontre et l'échange** (comme les maisons de quartier, les centres de jour, les maisons d'accueil communautaires, les associations de bien-être, de loisirs, socioculturelles, etc.).

L'UNIPSO suggère également de **renforcer les partenariats entre les services proposant des activités ou des services à destinations des aînés**. Il serait bénéfique de développer et d'encourager une **chaîne de l'accessibilité culturelle**, ce qui se traduirait par des partenariats entre les associations culturelles, sportives et les associations d'aînés par exemple (comme c'est le cas déjà entre Enéo et les centres culturels). Les partenariats devraient se faire aussi de plus en plus avec les aides à domicile, les maisons de repos et les hôpitaux.

L'UNIPSO encourage à **lutter contre la fracture numérique**. Grâce aux outils multimédias adaptés à tous, aux ateliers d'initiations à l'utilisation du GSM ou encore au développement d'espaces publics numériques, les personnes âgées seraient plus facilement connectées au monde et

pourraient plus facilement trouver l'information sur les activités disponibles.

Renforcer l'accessibilité à la culture

L'accès à la culture doit être renforcé. Les dispositifs de démocratisation de la culture tels les **accès gratuits ou à prix réduits pour les seniors doivent être maintenus et développés**. Par ailleurs, il s'agit de faire en sorte que « *le droit de participer à la vie culturelle de son choix* », proclamé par l'UNESCO, devienne une réalité pour chaque citoyen, quelles que soient ses ressources physiques, psychiques, sociales et financières, et quel que soit son âge.

En outre, et eu égard au public-cible, il importe de **réfléchir aux horaires et de réfléchir à la programmation des spectacles en semaine et pendant la journée**, en évitant toutefois une ségrégation trop sévère. **Des partenariats entre les associations culturelles ou sportives et les associations d'aînés et/ou avec les services aux aînés (aides à domicile, maisons de repos, hôpitaux, etc.) mériteraient d'être développés**. Il serait utile de favoriser les déplacements vers les activités proposées.

Encourager et soutenir le volontariat des personnes âgées

Beaucoup de seniors aujourd'hui sont plus actifs dans la vie sociale, culturelle et économique. Ils disposent de plus de temps libre et nombre d'entre eux souhaitent continuer à participer de façon active à la société après leur départ à la retraite ou à la prépension.

Or, de nombreux besoins sociaux restent sans réponse dans le secteur associatif, culturel ou sportif ou encore auprès des familles. Il suffit de songer à des exemples comme **la remédiation scolaire, l'accompagnement de malades ou de personnes plus âgées, l'aide aux personnes handicapées, l'entraînement sportif des jeunes, l'aide aux**

familles en difficulté, les **activités intergénérationnelles**, les **activités artistiques ou culturelles**, et toutes ces petites **solidarités quotidiennes** essentielles pour recréer du lien social au niveau local.

En complémentarité avec les mécanismes de solidarités publics, les seniors volontaires sont un maillon important dans les solidarités informelles et la cohésion sociale. Ce potentiel immense mérite d'être mieux encouragé et valorisé. Il faut aider ceux qui décident de donner de leur temps aux autres et choisissent ainsi de rester impliqués et solidaires⁴⁸.

La promotion du volontariat nécessite **une large information** et une **remise en question des idées reçues** : par exemple dans les hôpitaux, le personnel rémunéré considère parfois que les volontaires prennent la place et les fonctions du personnel et donc nuisent à l'emploi. Il faut lever toute ambiguïté sur ce point en montrant qu'il existe deux registres différents : le volontariat et l'emploi. Ainsi, le délicat problème de l'ouverture de droits à cotiser, au moins à des régimes complémentaires, même au-delà des rémunérations de salaires directs versés à l'intéressé, devrait par exemple faire l'objet d'une étude avec les caisses de retraites. Des solutions plus imaginatives pourraient par exemple consister à admettre l'existence de dons en temps, aussi bien que des dons en argent, la rémunération théorique non touchée par l'intéressé pouvant être en partie déduite de son impôt, dans les mêmes conditions que le don en argent.

Enfin il est nécessaire d'organiser et de **structurer le volontariat** pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle au service d'organismes ou d'associations dont l'utilité publique est reconnue. Ainsi, dans de nombreuses communes, des services de volontariat existent, permettant de mettre les personnes volontaires en contact avec d'autres personnes dans le besoin. Le citoyen volontaire mérite d'être mis au courant des différentes associations auxquelles il peut apporter son aide.

Reconnaitre et valoriser le rôle d'aïdant proche

Comme déjà vu plus haut, une première initiative a été menée au niveau fédéral pour une définition précise de l'aïdant proche. Outre l'officialisation de ce texte de loi qui est encore attendue, cette démarche doit être poursuivie pour valoriser ce statut, tant d'un point de vue fiscal que social.

Toutefois, la reconnaissance du statut de l'aïdant proche ne peut se substituer aux politiques développées par toutes les autorités publiques, à quelque niveau de pouvoir que ce soit, notamment les services d'accueil, d'aide et d'assistance aux personnes handicapées, qui doivent continuer à être développés. **L'aïdant proche ne peut se substituer au professionnel**. De plus, on ne peut contraindre certains à entrer dans une relation d'aïdant proche en raison de l'insuffisance des aides professionnelles. Il s'agit donc ici plutôt d'offrir un maximum de solutions, différentes et complémentaires, aux personnes concernées, en fonction de leurs besoins et de leur choix de vie.

Il s'agit aussi de **mieux informer les aidants sur les services disponibles** leur permettant d'être soulagés dans la prise en charge de leur proche et de garder une vie sociale.

Enfin, il s'agit de **former le personnel soignant à l'instauration d'un véritable partenariat entre l'aïdant proche et les professionnels** en vue de permettre aux aidants de faire part de leur expertise, leurs conseils et leur connaissance de l'aïdé, notamment dans sa dimension affective.

⁴⁸ www.kbs-frb.be

Associer les aînés aux décisions qui les concernent

Au niveau politique, il est essentiel d'associer les aînés aux décisions qui les concernent et ce à tous les niveaux de pouvoir. Des initiatives comme les **Conseils Consultatifs Communaux des aînés doivent être valorisées et étendues** à l'ensemble des communes du pays.

Par ailleurs, notons que les matières personnalisables – pour lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est en principe compétente – sont celles qui touchent principalement les aînés dans leur engagement. Si la création de la Commission des Seniors est un premier pas positif, un travail important d'implication et de prise en compte reste à réaliser pour la Fédération.

Il faut se garder néanmoins d'une approche trop « active » qui créerait le risque de réduire le vieillissement à sa dimension productive. L'image du « bon vieux », qui fait du sport, se met à disposition de sa famille en tant qu'aidant-proche et/ou de la collectivité en tant que volontaire ou citoyen ne doit pas engendrer l'image du « mauvais vieux », qui, s'il ne remplit pas ces différents critères, aurait raté son vieillissement. Le vieillissement est pluriel, et il y a autant de parcours personnels que de personnes âgées.

Conclusion

Le thème de la participation sociale des aînés permet d'échapper au fatalisme de plusieurs discours. Il ouvre la porte aux possibilités offertes par la contribution sociale de personnes dotées d'une longue expérience de vie et désireuses de la faire fructifier auprès de leurs réseaux sociaux et de la communauté. Maintenant plus que jamais, avoir 65 ans et plus ne peut être considéré comme une étape d'attente de la fin de la vie. Renforcer l'implication des aînés dans la société est primordial pour la santé physique et morale de nos aînés.

Il ne s'agit donc pas seulement de **renforcer les activités ou les infrastructures** pour les personnes âgées mais de **renforcer leur rôle significatif dans la société**. Il faut parler de ce que les personnes âgées sont dans et pour la société, renforcer et valoriser leurs apports. Les aînés ne doivent plus être perçus comme des bénéficiaires « à sens unique ». Il faut échapper à une vision paternaliste des aînés qui auraient besoin d'être aidés et pris en charge. Une véritable intégration des personnes âgées supposerait qu'elles puissent continuer à jouer des **rôles actifs** en étant **des producteurs d'utilité** et pas seulement des consommateurs de biens et de services.

Par ailleurs, certains facteurs influençant la participation sociale des aînés sont de nature environnementale, et donc susceptibles d'être modifiés. Par exemple, le manque de connaissances au sujet des possibilités de volontariat pourrait être solutionné par une diffusion plus massive, accessible et créative des informations relatives aux lieux et milieux de participation. D'autre part, même si on ne peut agir sur des facteurs comme l'âge ou le sexe, leur rôle dans la dynamique de participation sociale des aînés incite à les prendre en considération pour construire des approches mieux adaptées aux caractéristiques des personnes âgées auxquelles on s'adresse.

Il est important aussi de **lever les freins ou les obstacles physiques, financiers et institutionnels** pour permettre aux aînés de faire partie de la société et de garder prise. Sur ce point, les décideurs, les associations, les cadres des services d'action sanitaire et sociale peuvent aider à la constitution de réseaux sociaux pour les personnes âgées en soutenant les structures traditionnelles et les mouvements associatifs animés par les personnes âgées, le volontariat, l'entraide de voisinage, les conseils et les visites par des personnes de la même génération, les aidants familiaux, les actions de collaboration entre les générations et les services sur le terrain auprès des personnes âgées. Pourtant, il est crucial de maintenir le cap sur la notion d'activité volontaire et choisie.

Ce serait un leurre de croire que tous les aînés ont le désir de participer à la vie de la communauté : des aînés qui choisissent de ne pas participer socialement peuvent être aussi heureux ou en santé que d'autres qui s'impliquent, d'où l'importance de ne pas imposer la participation comme une condition intrinsèque du bien-être. Une fois encore, il s'agit ici de réinsister sur l'idée de libre choix. Les personnes âgées doivent être respectées dans leurs aspirations.



L'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'UNIPSO représente plus de trente fédérations d'employeurs du secteur public et privé, actives dans les secteurs suivants:

- ▶ Hôpitaux
- ▶ Accueil et hébergement des personnes âgées
- ▶ Services de santé
- ▶ Accueil de l'enfance
- ▶ Aide et soins à domicile
- ▶ Aide à la jeunesse
- ▶ Accueil et hébergement des personnes handicapées
- ▶ Entreprises de travail adapté
- ▶ Secteur socioculturel
- ▶ Enseignement
- ▶ Organisations d'actions sociales
- ▶ Mutualités

Dans le cadre de sa mission, l'UNIPSO représente, défend et promeut les intérêts communs des organisations qui poursuivent un but non lucratif et les solidarités qui y sont liées. Elle soutient les employeurs dans leur rôle d'opérateurs de services pour en garantir l'accessibilité et la qualité. Interlocutrice de référence pour les pouvoirs politiques et les autres acteurs socio-économiques, l'UNIPSO se positionne comme un partenaire à part entière dans le dialogue social, la concertation interprofessionnelle et le développement de politiques nouvelles.

Siège social

Square Arthur Masson, 1 - bte 7
5000 Namur
☎ 081/24.90.20

Bureau bruxellois

Rue du Congrès, 37-41 - bte 3
1000 Bruxelles
☎ 02/210.53.00

www.unipso.be - unipso@unipso.be



Editeur responsable: Dominique Van de Sype